

L'État veut sortir ses barrages de l'impasse

Les barrages, première énergie verte en France, pourraient produire plus. Pour débloquer un vieux contentieux avec Bruxelles, le gouvernement veut les céder à EDF et Engie. Mais à quel prix ?

La France, avec plus de 2 500 centrales hydroélectriques, possède le premier parc de barrages de l'Union européenne. Les 340 plus importants d'entre eux produisent entre 50 et 75 térawattheures (TWh) par an. Soit environ 10 % de l'électricité française. Beaucoup moins que le nucléaire, mais plus que l'éolien et le solaire réunis.

Ils pourraient produire au moins 20 % de plus, soit l'équivalent de deux réacteurs nucléaires supplémentaires. Mais, parce que la France refuse de les ouvrir à la concurrence depuis 2010 – et deux mises en demeure de la Commission européenne – leur essor est gelé.

Vers des barrages « sous régime d'autorisation » ?

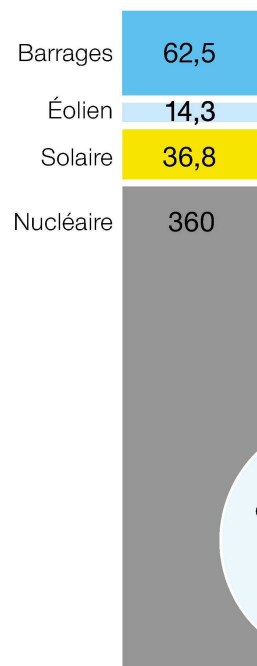
« Pour sortir d'un contentieux qui n'a que trop duré », Bruno Le Maire doit annoncer très bientôt le transfert de leur propriété à leurs exploitants... toujours sans ouverture à la concurrence. Depuis une loi de 1909, les grands barrages sont en effet propriété de l'État, qui en concède l'exploitation à EDF (pour 70 % du total) et à deux filiales d'Engie (pour 28 %).

Les gouvernements successifs ont toujours refusé d'imaginer les confier à de nouveaux acteurs en raison de leur importance majeure : stabilisation du réseau électrique, refroidissement des centrales nucléaires, sécurité des vallées, irrigation agricole...

En 2019, Emmanuel Macron a voulu sortir de l'impasse avec le projet Hercule, qui confiait les barrages à une branche à part. Mais face à l'hostilité des syndicats, il l'a abandonné.

Production électrique de la France

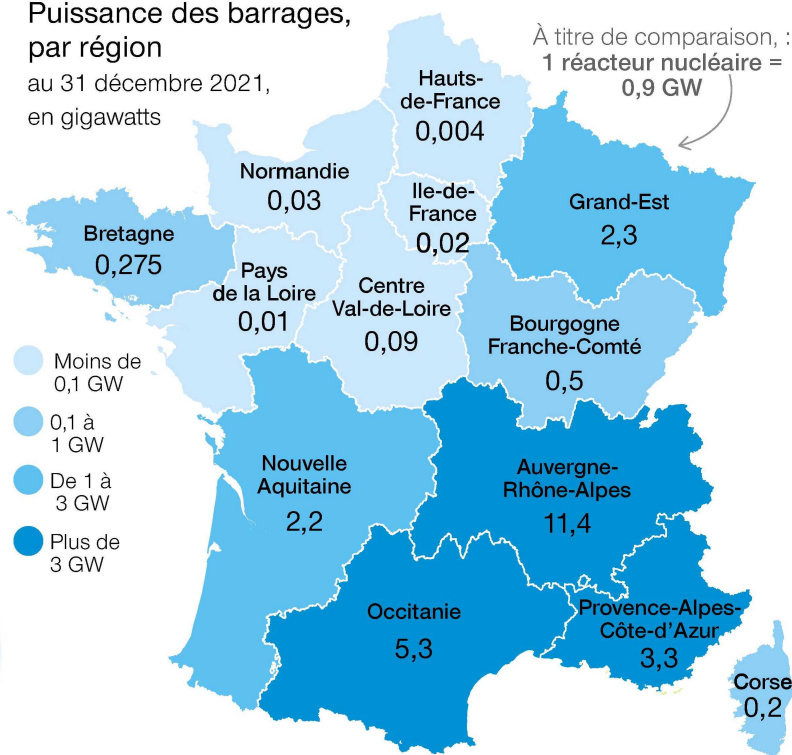
en térawattheures, chiffres 2021



Potential de développement des barrages : environ 10 TWh

Puissance des barrages, par région

au 31 décembre 2021, en gigawatts



À titre de comparaison, : 1 réacteur nucléaire = 0,9 GW

Infographie : O.-F.

En décembre, l'ancienne ministre chargée de l'énergie, Agnès Pannier-Runacher, a lancé une nouvelle piste : le passage des barrages « sous régime d'autorisation ». C'est-à-dire le transfert de leur propriété aux exploitants actuels. Toujours sans concurrence, confirmant ce qu'à Bruxelles on décrit comme « la collusion entre l'État français et EDF ».

Mais la filière des énergies renouvelables se demande, témoigne un de ses membres « par quel subterfu-

ge Paris fera avaler cela à la Commission européenne. Et la question du prix se posera, tant EDF est endettée. »

La Commission européenne a déjà expliqué à la France qu'une entreprise de droit privé « peut parfaitement assurer des missions de service public, comme le prouve la Compagnie nationale du Rhône ». Cette filiale d'Engie gère dix-neuf barrages sur un fleuve qui est navigable, irrigue l'agriculture et refroidit quatorze réac-

teurs nucléaires. Les concurrents d'EDF ne manqueront pas, eux non plus, de scruter les conditions du transfert d'une activité qui rapporte à EDF plus de 2 milliards de résultat opérationnel. Mais aucun, pas même TotalEnergies, ne se risque – pour le moment – à déterrer la hache de guerre, ni avec l'État français ni avec EDF et Engie, pourtant très conquérants hors de France.

André THOMAS.

Quand la montagne sert à stocker l'électricité

Reportage

« C'est beau, non ? » Depuis les rives du bassin des Marquisades, à Revin (Ardennes), François Lesecq désigne les montagnes boisées qui s'étendent jusqu'en Belgique. Tout près de la frontière, on distingue la centrale nucléaire de Chooz.

Étrange, ce bassin des Marquisades, créé par EDF en 1976, au sommet d'une montagne. Ses berges portent des marques comme celles que laisse la marée au bord de la mer. « Ici, le niveau de l'eau varie chaque jour, jusqu'à treize mètres d'amplitude », explique François Lesecq, directeur de la Station de transfert d'énergie par pompage (Step) de Revin.

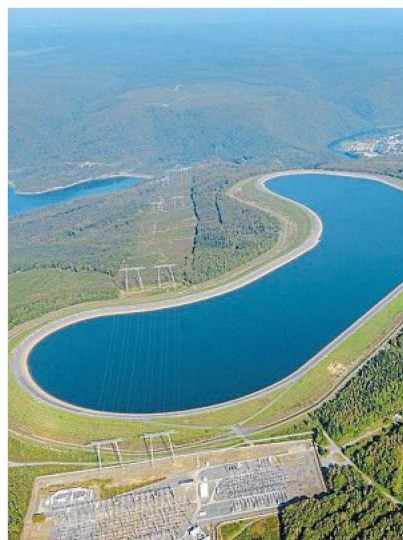
Régulièrement, l'eau s'engouffre dans un puits creusé sous le lac, dans la montagne, et chute 200 m plus bas, où quatre turbines encaissent l'équivalent de 100 baignoires à la seconde. Chacune entraîne un alternateur de 300 tonnes.

L'ensemble est presque aussi puissant qu'un réacteur nucléaire. « Le lac se vide en cinq heures et demie, explique François Lesecq. On a alors turbiné l'équivalent de 2 000 piscines olympiques. »

« Ah, on pompe ! »

Mais cette eau, recueillie dans un deuxième bassin en contrebas, fait aussi le chemin inverse, lorsqu'on la remonte vers le bassin des Marquisades. Quel intérêt ? « La Step est un outil d'équilibrage du réseau, explique François Lesecq. Nous turbinons pour produire de l'électricité quand la demande est la plus forte, le matin et le soir. Et nous remontons l'eau lorsque la demande est plus faible, dans l'après-midi et la nuit. »

Ainsi, les centrales nucléaires ont, comme les panneaux solaires et les éoliennes, besoin de moyens d'équilibrage. Leur production est plus ou moins stable, mais la consommation, elle, ne l'est pas. C'est pour cela que



Le bassin des Marquisades dans les Ardennes, à Revin. | PHOTO : JEAN-LOUIS BURNOZ

les six Step existant en France, d'une puissance équivalente à celle de six réacteurs nucléaires, ont été construites dans les années 1970-1980, en même temps que les centrales.

L'équipe de vingt agents dirigée par François Lesecq veille à ce que ce qui paraît simple sur le papier se déroule sans accroc dans le monde réel.

« Ah, on pompe ! » François Lesecq distingue à l'oreille l'opération en cours. Au cœur de la montagne qui semble vibrer avec les turbines, dans une caverne de 165 m de long et cinq étages de haut, on surveille, on entretient, on répare. Moteurs, turbines, alternateurs, transformateurs... Un univers de la mesure où les quatre robinets qui bloquent ou libèrent l'eau des bassins pèsent plus de 100 tonnes pièce...

Les turbines de la Step, qui dataient de sa création, viennent d'être changées. Cette maintenance, la Commission européenne l'autorise. Mais augmenter fortement la puissance d'une Step, d'un barrage, ou en construire de nouveaux, comme le souhaiterait EDF, c'est interdit tant qu'un accord n'a pas été trouvé avec Bruxelles.

A. T.

La France en bref

Industrie verte : vingt entreprises candidates au crédit d'impôt

Vingt entreprises ont déposé une demande de crédit d'impôt, instauré par la loi Industrie verte d'octobre 2023. Le gouvernement souhaite ainsi soutenir la production de biens en matière de transition énergétique. Parmi les demandes, huit ont été déposées pour fabriquer des batteries, cinq dans l'éolien (photo), six dans les pompes à chaleur et une pour les panneaux photovoltaïques. Ces projets représentent un montant total d'investissements de « 1,8 milliard d'euros », indique le ministère de l'Économie. Le taux du crédit d'impôt s'élève à 20 %. Il est majoré pour les PME.

Coups budgétaires : le Medef inquiet pour les entreprises

Le gouvernement évalue à « au moins vingt milliards d'euros » les économies à réaliser sur les finances publiques en 2025. « Les entreprises ne doivent pas être prises pour cible », déclare Patrick Martin, dans un entretien à La Tribune, hier. Le président du Medef s'inquiète « pour l'investissement des entreprises face à la tentation de Bercy de remettre en question les dispositifs de soutien ». Et redoute « un risque de décrochage » face à la concurrence internationale.



Le gouvernement va soutenir l'industrie verte par un crédit d'impôt. Ici le parc éolien en mer de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), au large de La Baule.

| PHOTO : JEAN-MICHEL NIESTER, OUEST-FRANCE

Les défaillances d'entreprises en hausse

57 800 entreprises ont été placées en redressement ou en liquidation entre mars 2023 et février 2024. Soit un nombre proche du « niveau moyen tendanciel », observé avant le Covid par la Banque de France sur la période 2010-2019 : 59 300 défaillances par an. Pendant le Covid en 2020 et 2021, leur nombre avait chuté, en raison des aides publiques. Depuis 2022, elles repartent à la hausse. Les secteurs les plus touchés sont le

commerce (12 500 défaillances sur les douze derniers mois) et la construction (12 200).

L'activité économique en berne au premier trimestre

L'Insee prévoit une croissance nulle au premier trimestre 2024. L'activité est « pénalisée par des arrêts ponctuels dans l'industrie, en particulier dans le raffinage et l'automobile », indique l'institut statistique, qui évoque également « de nouvelles données concernant les mises en chan-

tier de logements, un peu plus dégradées que ce qu'on anticipait ». La croissance devrait cependant rebondir au deuxième trimestre, à hauteur de 0,3 % « sous l'effet d'importantes livraisons aéronautiques et navales ».

Stellantis : la CGT inquiète pour l'avenir d'une usine à Metz

La direction d'un site Stellantis de Metz a annoncé l'arrêt de la production en 2024 de deux des trois boîtes de vitesses fabriquées par l'usine, selon la CGT. Le syndicat craint pour cette raison la fermeture, dans les années à venir, de ce site, qui emploie 900 salariés. Un porte-parole de Stellantis indique que « près de 500 collaborateurs ont déjà été transférés et formés aux nouveaux métiers liés à l'électrification » à Metz.

Stéphane Bern fait mieux que Vladimir Poutine

L'animateur de télévision et ardent défenseur du patrimoine était candidat, hier, à un mandat de conseiller municipal dans son village de Thiron-Gardais (Eure-et-Loir), à l'occasion d'un scrutin partiel. Il a été élu sans souci, obtenant 97,3 % des suffrages. La participation s'élève à 45 %. L'élection du maire aura lieu dans les prochains jours.